

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT
LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

2019-032

Date de convocation : 16/09/2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le trente du mois de septembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, C. FORMONT, V. LEROY, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE, M. DEGAUCHY, F. LOIFERT

Absents excusés : R. LETOMBE

Absents non excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°32 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Vu l'article L.1612-11 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération n°2019-020 du conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2019 approuvant le budget primitif.

Il est rappelé que, sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.612-9 et L.1612-10 du Code Général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements et de modifier des imputations qui ne correspondent pas à la nature de certains biens, il convient donc :

- de créditer 1 452,00€ au compte 2132 chapitre 041 et de débiter 1 452,00€ au compte 21312 chapitre 041
- de créditer 50 489,00€ au compte 2151 chapitre 041 et de débiter 50 489,00€ au compte 21316 chapitre 041
- de créditer 27 675,00€ au compte 2152 chapitre 041 et de débiter 27 675,00€ au compte 2151 chapitre 041

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 pour le budget commune telle que présentée ci-dessus, autorise cette écriture et charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 30 septembre 2019.

Le Maire,

Daniel CHARLET

